

COMPTE RENDU COMMISSION MOBILITE DU 13/05/2025

Membres présents de la Commission :

G. CHARASSIER ; E. RENEE ; M. CAHARD ; S. GARAND ; C. DUCHESNE ; M. LEBORGNE ; G. LEGAY ; M. DEMAZIERES ; M. LEMETTAIS

Vice-présidents et maires non-membres de la Commission présents :

P. LEBORGNE ; E. CARPENTIER ; A. LOPEZ ; M. GUYADER ;

Techniciens présents de la CCYN : A. BIGAULT-DAM ; L. PETIT

Référente Vikibus : H. LEMERCIER

Ordre du jour :

1. Bilan de suivi trimestriel de la délégation de service public relatif à la gestion et exploitation des services de transport public urbain et à la demande
2. Mise à jour du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée
3. Etude sur la mise en place d'un service de locations de vélos électriques moyennes et longues durées
4. Révision du Comité des partenaires

1. **Bilan de suivi trimestriel de la délégation de service public relatif à la gestion et exploitation des services de transport public urbain et à la demande**

➔ Les résultats du Vikibus

Pour le premier trimestre, les objectifs annuels de vente sont atteints à 11% et les objectifs de validations à 9%.

Mme LEMERCIER rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle offre et que l'on constate une vraie progression entre janvier et mars 2025. De plus, depuis le 22 avril 2025 des améliorations ont été apportées à la suite de la modification temporaire de l'offre de référence effective jusqu'à la fin du mois d'août qui vont permettre d'encore améliorer l'attractivité du service. L'objectif de cette modification se définit avant tout comme une montée en puissance du service.

Mme LEMERCIER explique que les validations sur la ligne 3 et la navette marché sont plus faibles entre les mois de janvier et février du fait d'un problème lié à la topologie de ces lignes, en effet, les validations étaient reportées sur la ligne 2.

Les chiffres sont proches de ceux de l'année dernière donc peu d'usagers ont été perdus. Une partie des usagers rencontrent des difficultés à s'adapter au nouveau réseau. Toutefois, il faut travailler sur la communication pour rassurer les usagers actuels et aller chercher de nouveaux usagers.

Le prochain trimestre permettra de disposer de données plus précises. On constate toutefois qu'après le pôle gare, Raymond Queneau, Albert Camus sont les deux arrêts les plus desservis (utilisation par les scolaires).

Un travail de communication doit être développé auprès du pôle Gare afin attirer les usagers du train à prendre le Vikibus (distribution de flyers pour le Vikibus sur le parvis de la gare, plaquettes horaires à disposition, panneaux d'affichages, etc.)

→ Les résultats du Vikitad

Concernant le VikiTAD les objectifs en nombre de passagers sont atteints au premier trimestre (25% de l'objectif). Le nombre d'utilisateurs est en constante progression. Mme LEMERCIER informe que l'on comptabilise 242 passagers pour le mois d'avril. Les jours les plus utilisés sont le mercredi et le samedi.

Le véhicule a affiché complet une fois et des refus ont déjà été effectués sur 1 date.

La zone Nord fonctionne très bien. Elle permet quasiment d'atteindre les objectifs. Il est nécessaire de travailler sur la zone Sud pour améliorer son utilisation. Plusieurs pistes sont étudiées, un renforcement de la communication et l'ajout de poteaux car leur nombre est moins élevé sur la zone sud.

Le service Mobilité et les Cars Hangard ont étudié les demandes des communes sur l'intégration de nouveaux poteaux d'arrêts sur les communes du Sud pour le transport à la demande :

M. LOPEZ et M. CARPENTIER ont tous les deux réalisés un travail avec leurs habitants afin de d'identifier des nouveaux points. Ces arrêts ont été étudiés techniquement par le délégataire et la CCYN.

Pour la commune de Mesnil-Panneville, il est envisagé, dans un premier temps, d'implanter un nouveau poteau au niveau du hameau du Petit Cidetot dès 2025. La question de l'intégration d'un poteau au niveau du hameau d'Hardouville serait quant à elle programmée dans un second temps.

Et à Croix-Mare, la proposition d'1 poteau supplémentaire a été validée au niveau du hameau Yvelin.

Un point devra être fait avec M. GARAND pour définir si l'intégration d'un nouveau poteau au niveau de la commune de Betteville est pertinente. M. DEMAZIERES précise que l'intégration d'un nouveau point sur la commune de Saint Clair sur les Monts n'est pas nécessaire et que les arrêts existants sur le territoire suffisent.

Mme BIGAULT DAM précise que des conventions pour la desserte par le réseau de transport avec les communes devront être réalisées entre les communes et la CCYN afin de cadrer les rôles de chacun (aménagement des arrêts, marquage au sol et son entretien, poteaux, ...).

Certains élus souhaiteraient qu'en cas d'ajout d'arrêts, la CCYN prenne en charge la totalité des frais (achat du poteau, pose, marquage et entretien). Mme BIGAULT DAM rappelle que la CCYN a la compétence mobilité mais que la compétence voirie reste communale. Dans le cadre du réseau Vikibus, la CCYN a fourni les poteaux et chaque commune a implanté les poteaux et réalisé l'aménagement de l'arrêt (marquage, abris...). Le même principe sera mis en place pour le VikiTAD.

2. Mise à jour du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée

Mme PETIT présente les évolutions du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) depuis le lancement du réseau de transport urbain par la ville d'Yvetot en 2007. À l'origine, le SDA dressait un état des lieux de l'accessibilité des arrêts de transport du réseau urbain, sans toutefois imposer de calendrier de mise en conformité. Par ailleurs, depuis 2016, le SDA a évolué vers un Schéma d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SD'AP). Cette nouvelle approche vise à permettre une mise en conformité progressive, dans un cadre techniquement et financièrement adapté aux capacités des communes avec un échéancier des travaux à réaliser sur une échelle de 3 à 9 ans.

Lors du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Yvetot Normandie (CCYN) en 2021, cette dernière a repris le travail de mise à jour engagé par les services de la ville. Compte tenu des évolutions ayant été réalisées au lancement au 02/01/2025 de la DSP transport, un travail avec les communes d'Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville et Auzebosc reste à mettre en place pour le mettre à jour.

M. RENEE s'interroge sur la notion d'arrêt prioritaire, Mme LEMERCIER explique qu'il s'agit en réalité un arrêt étant jugé comme à essentiel à rendre accessible en raison de son importance dans le réseau. Sa priorisation repose sur plusieurs critères, dont :

- **Fréquentation élevée** (nombre d'usagers quotidiens)
- **Intermodalité** (connexion avec d'autres moyens de transport)
- **Proximité de lieux d'intérêt** : établissements scolaires, hôpitaux, services publics, zones commerciales, etc.
- **Présence d'équipements recevant du public** (ERP) ou d'une forte population à besoins spécifiques (personnes âgées, en situation de handicap, etc.)
- **Maillage du territoire** : assurer une couverture géographique équitable

Un travail a notamment été entamé avec les Cars Hangard et les services techniques de la ville d'Yvetot sur 3 arrêts prioritaires étant concernés par leur mise en accessibilité d'ici 2026 :

- L'arrêt Gare SNCF
- L'arrêt Albert Camus 1
- L'arrêt Albert Camus 2

En effet, les travaux à réaliser sur ces arrêts relèvent de l'installation de bandes podotactiles.

Un COTECH SD'AP sera prévu en 2026 incluant les services techniques des communes concernés par la mise en accessibilité des arrêts de transport urbain, des associations de personnes en situation de handicap, l'exploitant commercial Cars Hangard et les services de la communauté de communes et les services de la DDTM.

3. Etude sur la mise en place d'un service de locations de vélos électriques moyennes et longues durées

Un rappel a été effectué concernant la fiche action inscrite dans le PDMS, approuvé en septembre 2024, qui fixe les objectifs liés à l'expérimentation d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de moyenne et longue durée.

Mme PETIT présente le benchmark ayant été réalisé sur 3 intercommunalités :

- La Communauté de communes de Granville Terre et Mer
- La Communauté de communes du Pont du Gard
- Caux Seine Agglomération

Le benchmark met en évidence que la mise en place de ce type de service nécessite d'étudier finement plusieurs éléments tels que le lieu de stockage, l'entretien des vélos, la gestion de la flotte, le budget alloué, etc. C'est pourquoi, un travail en interne avec les services environnement, tourisme, patrimoine, économie et mobilité reste à mettre en place permettant d'affiner les besoins de la création de cette nouvelle offre de service sur le territoire.

M. GARAND s'interroge sur le cout mensuel que représente la location de vélos dans les intercommunalités présentés :

Caux Seine Agglo → 30€/mois avec possibilité de location 6 mois max reconductible une fois

GTM → tarif préférentiel (incluant un tarif réduit pour les – 26 ans) avec possibilité de location 6 mois max reconductible une fois

M. CHARASSIER estime que ce travail reste à affiner avant d'être proposé en Conseil Communautaire. Il rappelle que cela ne doit pas induire des couts de fonctionnement supplémentaires. Sur le volet cyclable la priorité est avant tout, d'assurer la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable.

Mme PETIT rappelle qu'il s'agit d'une action fixée dans le PDMS et qui est mise en place sur de nombreux territoires. Elle peut amener des habitants à passer sur de la mobilité douce. Le groupe de travail va permettre d'avancer sur le sujet.

M GARAND indique que la subvention vélo a permis d'aider à l'achat des habitants. Toutefois, il y a lieu de rappeler que le bilan a mis en évidence que les dispositifs d'aide à l'acquisition de vélos ne permettaient pas une appropriation homogène par l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de ce dispositif.

Le partenariat avec la Bicyclerie permet d'aider tout type de public et de favoriser le recyclage.

4. Révision du Comité des partenaires

Depuis février 2025, la loi de finances a modifié les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Comité des partenaires. Désormais, les représentants des employeurs doivent représenter au moins 50 % des membres du comité, lequel doit se réunir au minimum deux fois par an.

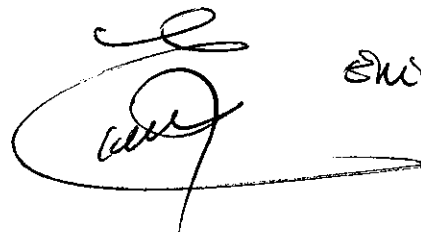
M. RENEE s'interroge sur la définition exacte de la notion de « représentants des employeurs ». À ce jour, le service mobilité n'a pas pu apporter de précisions complémentaires à ce sujet. Mme BIGAULT DAM informe qu'une formation organisée par le groupe AGIR Transport est prévue en

juin et permettra de mieux comprendre les évolutions réglementaires et organisationnelles du comité.

Il est précisé qu'aucune modification ne sera apportée au comité des partenaires en 2025. Un travail de mise en conformité sera engagé en 2026, à l'occasion du renouvellement des membres à l'issue des prochaines élections.

Enfin, M. RENEE questionne le maintien du quorum des représentants des employeurs dans le fonctionnement du comité. Mme BIGAULT DAM indique qu'une vérification sera réalisée mais que certains comités des partenaires ne font pas mention d'un quorum.

Pour le Président
et par délégation
le Vice Président en charge de la Maladie

 ANNE RONDE

